



Information importante concernant La création d'un compte bancaire élève

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du parcours de formation en lycée professionnel, il est prévu par l'état le versement d'une allocation de stage avec un montant calculé au prorata du nombre de semaines effectuées en entreprise et de l'année du parcours de formation.

Il est donc important **de planifier au plus vite la création d'un compte bancaire** pour votre enfant afin qu'il puisse percevoir cette allocation de stage.

Pour information vous trouverez ci-dessous les montants attribués pour chaque semaine de stage réellement effectuée :

- 2nde Bac Pro ou 1^{ère} année de CAP : 50 €
- 1^{ère} BAC PRO ou 2^{ème} année de CAP : 75 €
- Tale BAC PRO : 100 €